# 3. Assemblées et comptabilité

Mise à jour le 24 novembre 2026. Captures faites sur une copropriété de démonstration, avec des comptes fictifs.

*Pour les gestionnaires — 15 minutes.*

## Préparer une assemblée générale

1. Depuis la fiche de la copropriété, cliquez sur **Assemblées générales**.
2. Dans **Préparer une assemblée**, choisissez la nature (ordinaire ou extraordinaire), le lieu, la date et l'heure, puis cliquez sur **Créer l'assemblée**.

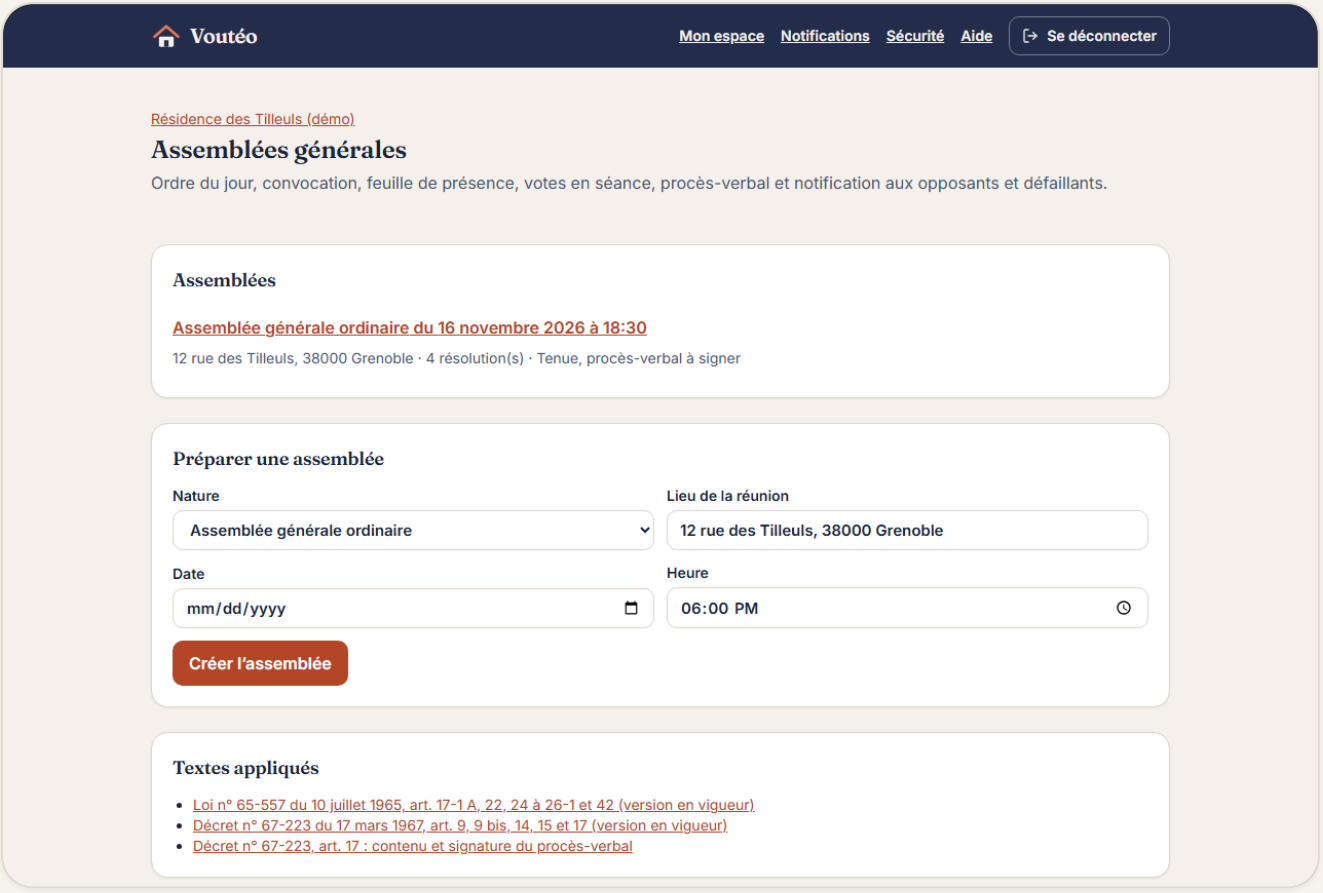


Liste des assemblées et préparation

1. Ouvrez l'assemblée créée et ajoutez les **questions de l'ordre du jour**. Pour chacune, choisissez la majorité (article 24, 25, 26, ou point d'information sans vote) ; Voutéo l'applique au moment du vote.

2. Cadre **Convocation** : Voutéo calcule la date limite d'envoi (21 jours avant la réunion) et prépare la **convocation et les formulaires de vote à imprimer**, ou l'envoi électronique aux copropriétaires qui l'ont accepté.



Une assemblée : ordre du jour et convocation

1. Le jour de la réunion : feuille de présence, votes en séance (et votes par correspondance reçus en ligne, offre Confort), puis **procès-verbal** à signer et notification aux opposants et défaillants.

## Suivre la comptabilité

Cliquez sur **Comptabilité** depuis la fiche. La **vue d'ensemble** de l'exercice montre l'équilibre des écritures et l'état financier (trésorerie, créances sur les copropriétaires, provisions, dettes fournisseurs). Les onglets donnent accès au budget, aux appels de fonds, aux encaissements, à la banque, aux factures, au livre journal, au grand livre, à la balance et à la clôture.

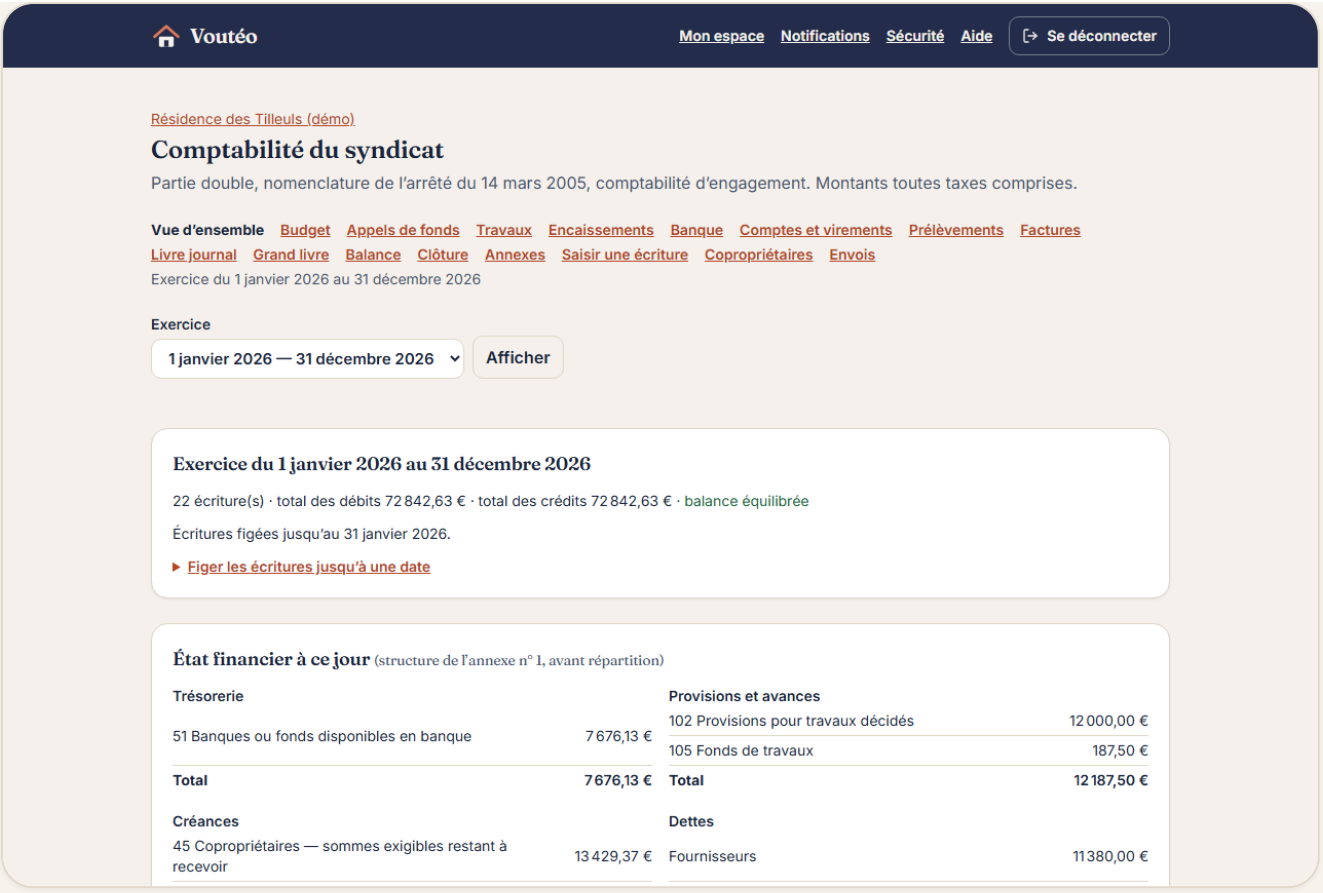

Vue d'ensemble de la comptabilité

## Émettre les appels de fonds

1. Onglet **Appels de fonds** : les échéances de l'exercice sont calculées à partir du budget voté et du fonds de travaux.
2. Sur l'échéance voulue, cliquez sur **Préparer** : vérifiez la répartition par lot, puis émettez l'appel.
3. Une fois l'appel émis, cliquez sur **Envoyer les avis** : chaque copropriétaire reçoit son avis d'appel (e-mail ou courrier selon son choix).

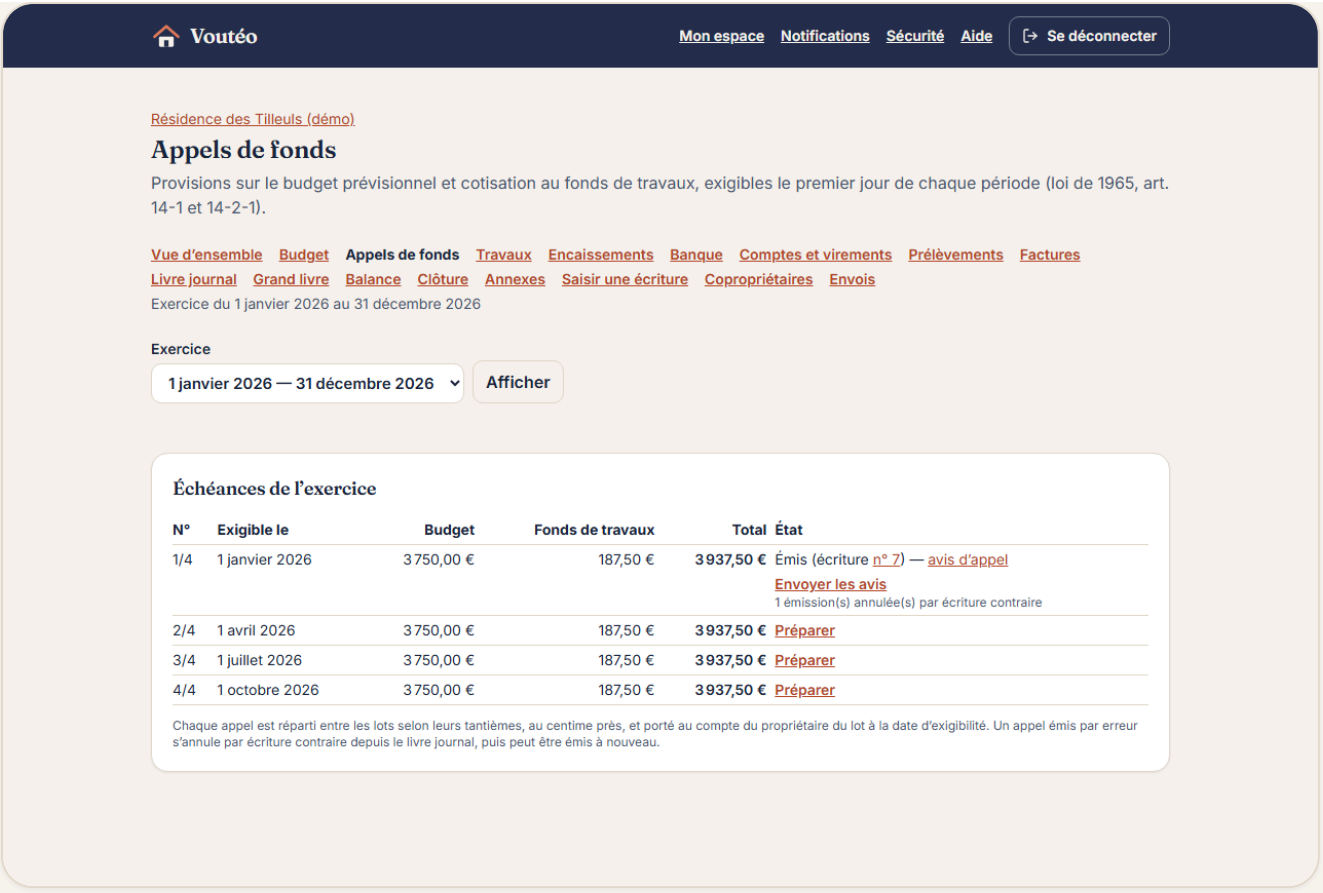


Appels de fonds de l'exercice

Un appel émis par erreur s'annule par une écriture contraire, depuis le livre journal ; il peut ensuite être émis à nouveau.

## Les documents de la copropriété

**Documents** (depuis la fiche) : déposez les pièces (règlement, procès-verbaux, contrats, diagnostics…) et choisissez qui peut les voir. Les copropriétaires retrouvent dans leur espace en ligne les documents que la loi leur réserve.

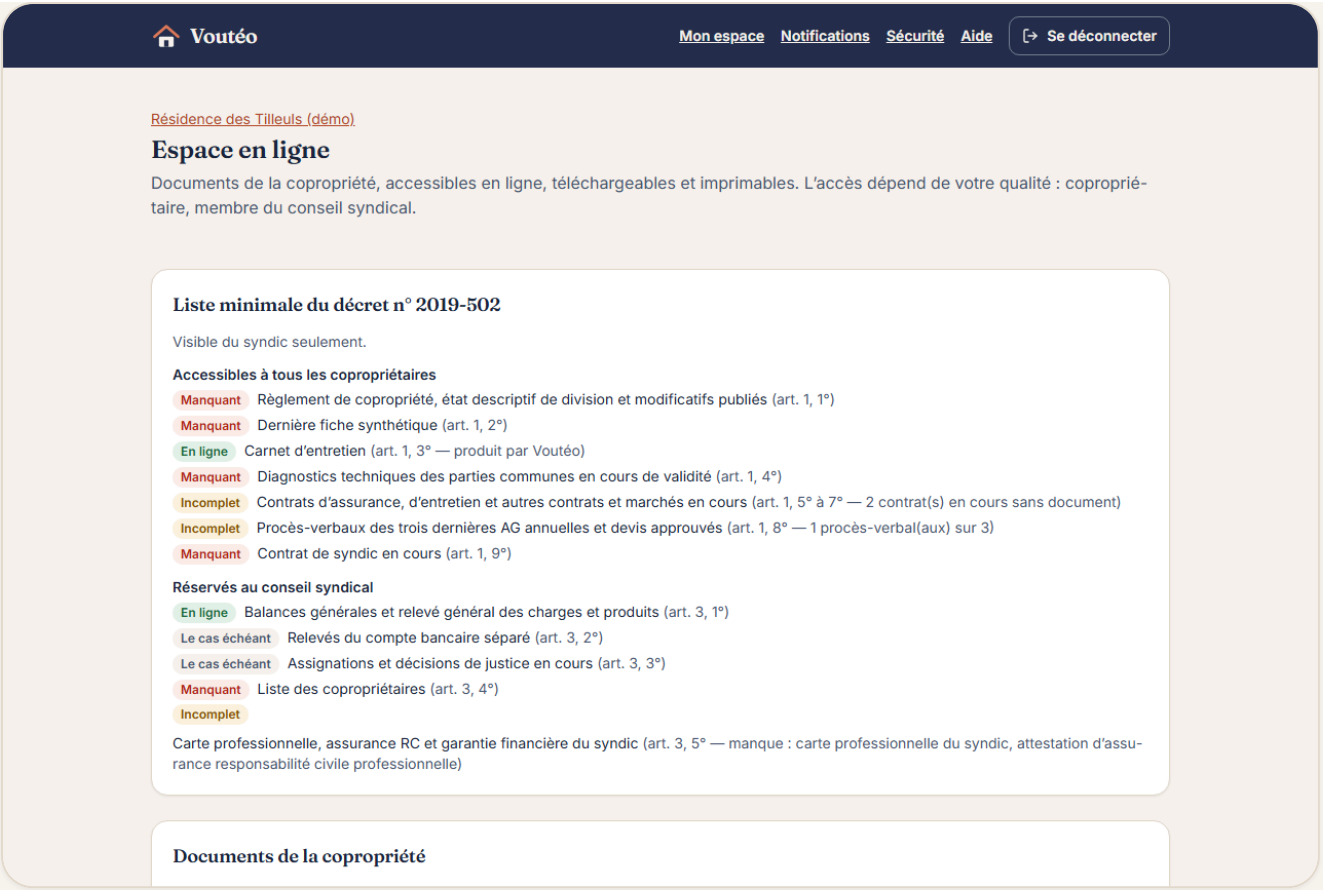


Documents de la copropriété